

Risque légionelle - Formation initiale des surveillants d'exploitation - Niveau 3

Ref. **TAR3 03-1**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Répondre à l'obligation de former les surveillants de ce type d'installation.
Former les personnes nommément désignées pour surveiller l'exploitation

Pré-requis :

Connaissances du risque légionelle
Avoir suivi les formations TAR1 01-1 et TAR2 02-2

Personnes concernées :

Surveillant d'une installation,
Responsable de site,
Gestionnaire de site.

Objectifs :

Répondre à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau.
Se sensibiliser aux risques liés à la présence de légionelles dans différentes installations à risque

Programme :

- La réglementation relative aux ICPE - la rubrique 2921
- Les contrôles et exigences réglementaires
- L'analyse méthodique des risques

Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des études de cas concrets tirés de nos retours d'expérience
12 participants au maximum

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

A l'issue du contrôle continu assuré par le formateur tout au long de la formation, délivrance d'une attestation de formation conformément à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013